

Le caractère urgent de la question a été reconnu (10.07.2020)

REÇU

Par Aiff Christian, 10:25, 10/07/2020

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

A partir de demain samedi, le Danemark, pays partenaire de le l'UE et membre de l'espace Schengen, considère le Grand-Duché de Luxembourg comme « pays à risque » vu la recrudescence du nombre des cas positifs au virus COVID-19. Cette classification sur la liste des « banned countries » aura comme conséquence que les résidents de notre pays ne pourront plus voyager librement au Danemark tout comme les résidents du Portugal et partiellement de la Suède.

Alors que la Finlande réouvrira ses frontières pour la plupart des pays, le Luxembourg reste sur la touche.

- Nous aimerions savoir de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères si le Gouvernement a été officiellement informé de ces décisions prises notamment par le Danemark ?
- Le Gouvernement luxembourgeois a-t-il informé ses partenaires de la situation spécifique dans notre pays et plus précisément du « large scale testing », d'une routine de diagnostic fiable du système de surveillance efficace et du tracing systématique expliquant les chiffres actuels ?
- Est-ce que d'autres pays ont annoncé leur intention de suivre la décision du Danemark ?
- Quelles sont les démarches que notre Gouvernement a entamées respectivement entend prendre pour faire revenir nos partenaires sur leur décision ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo

Député



Yves Cruchten

Député